



INVITATION

à l'assemblée générale ordinaire du
samedi 29 avril 2017 à 20h30
à l'Eurotel Victoria, Villars-sur-Ollon (VD)

Ordre du jour

1. Accueil
 - a. Interprétation
 - b. Prise de notes pour procès-verbal
 - c. Présences et excuses
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2016
4. Rapport des membres du comité de l'ALPC
 - a. Démission/candidature au sein du comité
5. Rapports sur les activités 2016
 - a. Week-end LPC Villars sur Ollon (VD)
 - i. 16-17 avril : Team Vaud
 - ii. 19-20 novembre : Team Valais
 - b. Activités de la Jeunesse LPC (JLPC)
 - c. Camp d'été à Charmey
 - d. Groupes régionaux d'apprentissage du LPC
 - e. Promotion de la EdLS
6. Informations de nos partenaires
 - a. Association Suisse des Codeuses/Codeurs-Interprètes en LPC (ASCI)
 - b. Fondation a capella
7. Comptes 2016
 - a. Présentation des comptes
 - b. Rapport de la fiduciaire
 - c. Approbation des comptes – Décharge au comité
8. Projets 2017
 - a. Nouveau site internet
 - b. Création d'une commission en vue de la révision des statuts
 - c. Soutien du matériel de l'apprentissage du décodage LPC
 - d. Matériel en ligne pour la formation des animateurs/trices des WE Villars
9. Budget 2017 et cotisations 2018
 - a. Présentation du budget
 - b. Adoption du budget
 - c. Cotisations 2018
10. Election du comité
11. Propositions (elles doivent être envoyées par écrit avant le 9 avril 2017 au secrétariat de l'ALPC, Vieux-Chênes 14, 1700 Fribourg ou par e-mail secretariat@alpc.ch)
12. Divers

Le procès-verbal de l'AG 2016, le rapport du comité pour 2016, les comptes 2016, ainsi que les rapports des différents secteurs d'activité seront à disposition 3 semaines avant l'AG sur demande écrite au secrétariat de l'ALPC, ainsi que le jour même sur place.

Les personnes, ne participant pas au stage LPC des 29-30 avril 2017, et qui désireraient se joindre à l'assemblée générale, sont cordialement invitées à le faire. Il est possible de partager le souper dès 19h00 au prix de CHF 30.-, payable sur place. Il est toutefois impératif de vous annoncer pour cela auprès du secrétariat de l'ALPC (places limitées). L'AG sera codée en LPC. Si vous avez besoin d'une interprétation en LSF, merci de nous l'indiquer au minimum 2 semaines à l'avance.

Bienvenue à toutes et à tous !